

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M.M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 8 Février 1876.

2^e CIRCONSCRIPTION DU LOT.

A. PAGÈS DUPORT

Député à l'Assemblée nationale.

CANDIDAT CONSTITUTIONNEL

M. DE VALON ET M. PAGÈS DUPORT

M. Pagès Duport rappelle dans sa profession de foi les deux votes capitalement importants qui le recommandent aux électeurs.

Le premier est le scrutin du 20 novembre 1873, par lequel les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon furent prorogés pour sept ans. On n'a pas oublié l'émotion profonde dans laquelle le pays était plongé, et avec quelle anxiété on attendait de toutes parts la solution du grand débat engagé à Versailles. Pendant que M. Pagès Duport manifestait hautement sa confiance envers le Maréchal, que faisait M. de Valon? Prenez le *Journal officiel*, et vous y verrez que M. de Valon eut le triste courage, ainsi que nous l'avons dit samedi, de voter contre la prorogation, c'est-à-dire contre le Maréchal. Il préférerait, inconsciemment sans doute, et de bonne foi, l'inconnu, l'incertitude, et par cela même la crise permanente dans les affaires et dans les transactions, à un gouvernement tutélaire, et cela par la seule raison que ce gouvernement n'était pas celui d'un enfant qui se trouvait encore sur les bancs de l'école.

Le second vote rappelé par M. Pagès Duport est celui de la Constitution du 25 février. Le maréchal de Mac-Mahon, depuis plus d'un an, dans toutes les visites officielles, et surtout pendant son voyage dans les départements de l'ouest et du nord, conjurait l'Assemblée d'organiser son pouvoir. « Ce n'était pas tout, disait-il, de lui avoir donné sept années de présidence : il lui fallait un Sénat, une Chambre de députés et une loi sur les attributions de ces grands corps politiques. »

Tandis que M. Pagès Duport répondait à l'appel du Maréchal et votait ces institutions constitutionnelles, que faisait M. de Valon? Prenez encore le *Journal officiel*; vous y verrez que M. de Valon votait contre le Sénat, contre la Chambre des députés et contre la loi des pouvoirs publics, c'est-à-dire contre les mesures nécessaires instamment réclamées par le Maréchal.

Est-ce que les électeurs de la deuxième cir-

conscription du Lot peuvent hésiter entre M. Pagès Duport votant POUR le Maréchal et M. de Valon votant CONTRE ?

Après nous avoir parlé des grandes questions politiques, M. Pagès Duport arrive dans sa circulaire aux questions financières dont il s'est surtout préoccupé durant ses cinq années de députation. Il nous entretient surtout des intérêts vinicoles qu'il a énergiquement défendus en 1872 quand on voulait autoriser le vinage des vins de l'Hérault et des départements voisins, c'est-à-dire la fabrication du vin avec l'alcool de grains et de betterave; et, plus tard, en 1875, quand on a aboli l'exercice sur les bouilleurs de cru, c'est-à-dire quand on a permis aux producteurs de vins défectueux et insuffisants d'en distiller une partie pour arranger l'autre partie, et cela sans payer aucune espèce de droits. Il y a là pour nos populations les plus graves intérêts à débattre.

Pendant que M. Pagès Duport nous représentait à la tribune, et combattait pied à pied pour nous, que faisait M. de Valon? Prenez le *Journal officiel*, vous n'y trouverez pas une seule ligne, une seule parole de M. de Valon. Bien au contraire, il votait l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, mesure détestable pour nous et excellente pour nos concurrents de l'Hérault et des départements voisins, qui pourront, sans payer aucun droit, arranger leurs mauvais vins et les faire entrer dans le commerce.

En revanche, vous trouverez bien autre chose dans le *Journal officiel*. Ecoutez ceci, propriétaires et vigneron, marchands de vins et tonneliers de la cote du Lot :

Le 15 juin 1874, M. Magne, ancien ministre de l'empire, et redevenu alors ministre des finances, a été battu, renversé, parce que l'Assemblée nationale a refusé de voter un nouvel impôt sur les vins évalué à 15 millions environ. Qu'a fait M. de Valon, dans ce scrutin solennel? Tandis que M. Pagès Duport n'hésitait pas à repousser cet impôt de 15 millions, et par conséquent à renverser M. Magne, M. de Valon figurait dans la minorité qui votait l'impôt et qui soutenait l'ancien ministre de l'empire.

Il suit de là que M. de Valon pourrait se présenter à la députation dans l'arrondissement de Gourdon, d'où sa famille est originaire, ou dans l'arrondissement de Figeac, qui n'ont que fort peu de vignes, mais que sa candidature est impossible sur la cote du Lot, où le vin constitue la fortune et la vie de chacun.

Électeurs de la cote du Lot, pouvez-vous hésiter entre M. Pagès Duport, qui a refusé de vous imposer, et M. de Valon qui a voulu gratifier la viticulture française d'un fardeau d'environ 15

millions de plus?

En résumé, M. de Valon ne s'est occupé, à l'Assemblée nationale ni de questions d'impôt, ni d'agriculture, ni de chemins de fer. Il n'a fait partie d'aucune commission; il n'a soutenu aucune mesure économique ou politique. Mais ce qu'il a fait, c'est ceci :

Il a refusé sept ans de pouvoirs au Maréchal-Président;

Il a refusé la Constitution que le Maréchal-Président demandait;

Il a voté, le 15 juillet 1874, l'augmentation de l'impôt sur les vins;

Il a voté l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru;

CONTRE le Maréchal, et POUR l'augmentation des charges qui pèsent sur les vins, tel est le résumé de la carrière législative de M. de Valon.

M. Léon Renault, préfet de police, vient de prononcer un remarquable discours, où les conditions nécessaires à l'existence des institutions actuelles sont exposées avec une sagacité, une fermeté et une loyauté auxquelles la plupart des journaux étrangers ont déjà rendu hommage. M. Léon Renault est un de ces anciens monarchistes qui, après l'échec définitif de leurs espérances, se trouvant placés entre la république et l'empire, ont choisi la république et apporté au gouvernement nouveau un concours sans lequel il aurait bientôt succombé.

Il n'a pas cru que la monarchie constitutionnelle fût la seule forme politique capable de donner à un peuple la sécurité, la liberté et la paix, de le préserver à la fois de l'anarchie et du césarisme. « En effet », — dit le *Times* dans un article consacré aux élections sénatoriales et au discours de M. Léon Renault, — « le meilleur espoir de la France est dans l'élection d'un Parlement représentant pour une forte majorité les désirs de cette grande masse d'hommes modérés qui, désireux de maintenir l'ordre, n'oublie pas que les intérêts moraux de la société sont encore plus importants que ses intérêts matériels. Une majorité impérialiste ne saurait réaliser cette espérance; elle entretiendrait trop de souvenirs amers, serait arrêtée par trop de traditions agressives, servie par trop d'aventuriers et trop prête à rechercher cette gloire qui a fait le malheur de la France aussi bien que de la famille Bonaparte. Une majorité de monarchistes constitutionnels ne paraît plus possible, même aux hommes qui, comme M. Léon Renault, l'auraient regardée comme la meilleure garantie pour l'avenir. Il ne reste donc qu'une majorité de républicains conservateurs, exempts des illusions qui ont été jusqu'à présent fatales à la république, mais résolus néanmoins à protéger aussi bien contre la populace que contre l'armée ce qui constitue la partie essentielle d'une Constitution monarchique, c'est-à-dire la possession inestimable d'un Parlement libre et souverain. Si les élections produisent un pareil résultat, elles feront plus pour donner l'ordre à la France que les expédients qu'un

gouvernement militaire. Or, leur résultat paraît être jusqu'ici plus rempli d'espérances que les spectateurs, même optimistes, n'auraient pu l'imaginer. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

L'Ordre a publié, avec un luxe typographique tout particulier, un article ayant pour titre : *La vraie république, c'est la guerre!* Il faut être doué d'une assurance peu commune pour oser lancer une phrase qui rappelle aussitôt le mot fameux : *L'Empire, c'est la paix!* L'Ordre affirme, il est vrai, que le nouvel empire tiendrait les promesses que l'autre a si cruellement trompées. « Est-ce que la France impériale, dit-il, ne saurait grandir en hauteur, en profondeur, en prospérité morale et matérielle, en influence dans le concert européen et sur le mouvement de la civilisation, sans déchirer les stipulations contractées avec l'Allemagne! O hauteur, ô profondeur, ô souveraine et inaccessible hauteur... de l'audace bonapartiste! Ce sont les partisans du régime qui a troublé la paix dont l'Europe avait joui pendant trente ans; ce sont les auteurs de la guerre de Crimée, de la guerre de Chine, de la guerre d'Italie, de la guerre du Mexique, de la guerre de France; ce sont les hommes dont la folle politique a rendu Sadowa possible et tous nos désastres inévitables, qui viennent aujourd'hui accuser leurs adversaires de menacer la tranquillité du monde et qui proposent d'assurer au pays un avenir pacifique, en reprenant le pouvoir qu'ils ont laissé tomber sur le champ de bataille de Sedan! Et c'est au nom de l'histoire que l'Ordre parle des périls que la république fait courir à la paix! « C'est là, — s'écrie-t-il, après avoir essayé de prouver, au moyen de citations tronquées, les inquiétudes de l'Europe, — de l'histoire indéniable, incontestée! Comment l'Ordre oset-il dire qu'une histoire quelconque peut être indéniable et incontestée alors qu'il travestit d'une manière si étrange celle de son parti, et, cinq ans après l'invasion de la France, répète comme en 1850 : *L'Empire, c'est la paix!* »

Le *Journal des Débats* contient encore ce qui suit :

Nous n'étonnerons aucun de nos lecteurs en disant que la défaite du parti bonapartiste aux élections du 30 janvier a été certainement pour nous le plus agréable et le plus important résultat de cette grande et heureuse épreuve. Les bonapartistes eux-mêmes ont peine à dissimuler leur échec; le premier jour, ils ont bien essayé de le faire, mais si timidement, qu'il eût été presque cruel de railler leur impuissant effort; le second jour, ils ont pris le parti plus sage et en même temps plus hardi de ne rien dissimuler du tout et de s'avouer vaincus. Nous leur avons généreusement attribué quarante nominations, ils ne s'en accordent eux-mêmes que trente seulement.

On lit dans l'Ordre, journal officiel de M. Rouher.

« Le prince impérial, l'héritier de Napoléon III, le chef de la dynastie des Napoléons, approuve la conduite des députés de l'Appel au Peuple dans les élections sénatoriales. Il ne dément pas, il ne démentira jamais la politique à la fois démocratique et conservatrice que les impérialistes suivent avec tant de persistance

» et de droiture à travers tant de difficultés ;
» d'embûches et de calomnies. »

Cette déclaration est la conséquence naturelle, il faut le reconnaître, de l'attitude prise par M. Rouher pour l'élection des 75 sénateurs inamovibles.

M. Rouher se donne, on le sait, comme investé par le testament de Napoléon III de la direction politique absolue du parti bonapartiste. C'est à ce titre qu'il a fait voter les membres de l'Appel au Peuple en faveur des radicaux lors des élections sénatoriales. C'est pour justifier sa conduite en cette occasion, qu'il a fait insérer dans l'Ordre la déclaration qu'on vient de lire et qu'il jette avec une souveraine imprudence le défi à tous les sentiments conservateurs du pays.

On ne saurait imaginer en effet, une conduite plus coupable. Nous n'aurions pas pu souhaiter de voir les bonapartistes commettre une plus lourde faute. M. Rouher achève ainsi de faire perdre au fils de Napoléon III les dernières chances qu'il pouvait encore conserver de ressaisir un jour la couronne qu'avait usurpée son père. Après avoir par une série de fautes, conduit Napoléon III, à sa perte, le vice-empereur, comme parlait autrefois M. Ollivier le Maire du Palais, comme dit aujourd'hui le prince Napoléon, fait présentement tout ce qu'il dépend de lui pour fermer au fils de son maître les accès du pouvoir.

Car personne ne s'y trompera ; on sait bien que le jeune homme qui vit à Chislehurst ou, suivant les jérémistes, M. Rouher l'y aurait interné, pour l'y étioler dans la solitude, n'a pas de pensée propre, pas de politique qui soit la sienne ; il ne pense, il n'agit que par l'organe de M. Rouher. M. Rouher résume de la manière la plus exacte les idées, les vues, les plans, les combinaisons, les espérances du parti de l'empire. M. Rouher est, en ce moment, l'incarnation la plus parfaite de l'impérialisme.

La déclaration que l'Ordre signifie à la France conservatrice est donc bien l'expression de la politique impérialiste. Elle mérite à ce titre d'être signalée. C'est le désaveu le plus net par le parti de l'empire du pseudo-conservatisme dont les bonapartistes ont cherché et cherchent encore à masquer leur origine et leur politique révolutionnaire.

Napoléon III s'était présenté à la France comme la garantie la plus solide pour l'ordre, pour la religion, pour les intérêts conservateurs. Les méchants devaient trembler et les bons devaient se rassurer. Jusqu'à la fin de son règne, il s'est efforcé de jouer ce rôle. Tout en laissant dépouiller le Pape, il protestait de son profond dévouement pour le Saint-Siège et assurait par les déclarations les plus bruyantes qu'il n'avait d'autre but que de le défendre.

(Gazette de France).

UN MANIFESTE BONAPARTISTE.

Les candidats bonapartistes aux élections législatives, dans la Corse, MM. Rouher, Abbattuci, Gavini, de Padoue, viennent de rédiger et de faire publier dans le journal rouhériste l'Ordre, leur profession de foi qui est un véritable manifeste du parti bonapartiste.

Nous ne nous arrêtons point à la phraséologie accoutumée des bonapartistes sur la « criminelle journée du 4 Septembre, non plus qu'aux rédités sur l'excellence du régime plébiscitaire. Dans le nouveau manifeste de la faction bonapartiste, un seul passage nous paraît mériter une attention passagère. C'est le passage qui indique que les bonapartistes ne comptent pas faire antichambre, pendant cinq ans à la porte de la République révisable. MM. Rouher et consorts déclarent qu'ils se proposent, bien avant 1880, d'obtenir par l'exercice de la faculté de révision, le renversement de la République et le rétablissement du régime impérial. Ces messieurs fondent leur espérance sur l'empressement du maréchal de Mahon à provoquer la révision, dès qu'il jugera l'heure venue de se prêter à une restauration impérialiste. Cette idée est si bouffonne qu'il convient de citer textuellement le passage :

» Cette faculté est pour un temps attribuée d'une manière exclusive au maréchal duc de Magenta. On a prétendu qu'il était résolu à en enchaîner l'exercice. Une pareille allégation est contraire à la loi et au bon sens. Le législateur n'a voulu attacher à cette initiative ni condition de temps, ni limite. Il ne l'aurait point dévolue si elle avait été, par avance, condamnée à l'infertilité. La durée de l'épreuve a été soumise à l'intérêt public, et l'appréciation

de ce haut intérêt est confiée au patriotisme du maréchal.

» Quel est l'homme politique qui n'ait envisagé que les pouvoirs de l'Assemblée nouvelle et ceux du maréchal expireront dans les mêmes mois, et qui n'ait pensé que les dangers de cette double échéance seront conjurés par la révision ?

» Pour nous, l'heure venue, nous proclamons l'autorité souveraine de la nation, son droit supérieur de régler elle-même ses destinées. Nous affirmerons la nécessité impérieuse de l'Appel au peuple.

» Qui donc, après tant d'épreuves décevantes, oserait contester au suffrage universel le droit de se sauver lui-même, de cicatrifier les plaies de la patrie, de se donner le pouvoir qu'il aime, de le rendre fort par la grandeur de son origine, durable par la loi salutaire de l'hérédité ! »

On remarquera, dans les lignes ci-dessus, cette apostrophe directement à l'adresse du maréchal-Président : « Qui donc, après tant d'épreuves décevantes, oserait contester au suffrage universel le droit de se sauver lui-même, de cicatrifier les plaies de la patrie, de se donner le pouvoir qu'il aime... »

Cette allégation que M. le maréchal Mac-Mahon est décidé à se démettre de son pouvoir en faveur du prince impérial n'est pas nouvelle. Les bonapartistes l'ont déjà, et dès le lendemain de l'élévation de M. Mac-Mahon à la présidence, mise en avant. Malgré tous les démentis, ils y reviennent. Eh bien ! nous pouvons les assurer que si toute leur espérance d'une restauration impériale git dans la retraite de M. le maréchal Mac-Mahon avant l'expiration légale de ses pouvoirs, ils peuvent redire avec Oronte :

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours.

M. le maréchal est et restera Président jusqu'en 1880, malgré toutes les sollicitations de M. Rouher. Les bonapartistes peuvent tabler là-dessus.

Quoi qu'il en soit, le Manifeste corse nous montre que le parti bonapartiste base toute sa politique et toutes ses espérances sur des désordres moraux et matériels, qui rendraient inévitable l'exercice de la faculté de révision et la retraite du Maréchal-Président.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 7 février.

Les élections du 20 février donneront lieu à quelques expériences curieuses sur les véritables tendances de l'opinion publique à Paris. Les résultats du scrutin dans le 1^{er} arrondissement où M. le baron Haussmann vient d'accepter la candidature ; dans le 8^e, où M. le duc Decazes va se trouver en présence de M. Raoul Duval et de M. Victor Chaufour ; dans le 9^e, où M. Thiers aura probablement à lutter contre un républicain intransigeant ; enfin, dans le 3^e, le 4^e et probablement beaucoup d'autres où la République modérée et le radicalisme vont se trouver face à face, seront à cet égard particulièrement significatifs. Il paraît que les intransigeants montrent un acharnement spécial contre la candidature de M. Spuller, de la République française, à laquelle ils opposent celle de M. Bonnet-Duverdier, soutenu par M. Louis Blanc. D'après la physionomie générale des réunions électorales, on peut présumer dès à présent que, si les intransigeants obtiennent à Paris quelques succès, les républicains modérés en obtiendront un plus grand nombre ; cependant, il ne faut jurer de rien, Paris étant à cet égard la ville des surprises. Pour le moment, le succès de la candidature de M. Gambetta dans le 20^e arrondissement n'est pas mis en doute.

M. Buffet n'a pas encore pris de décision au sujet des offres de candidatures qui lui sont venues de divers points. On pense qu'il se laissera porter dans un arrondissement de Paris, dans les Vosges et dans un département du centre, peut-être à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), où les conservateurs qui ont pris l'initiative de sa candidature se sont mis en campagne sans attendre sa réponse et ont déjà fait poser les affiches nécessaires.

M. le duc Decazes est absent depuis hier. On dit qu'il est allé dans l'Aveyron où, vous le savez, sa candidature a été posée dans la circonscription de Decazeville.

M. Louis Blanc a eu le bon esprit de persister dans sa résolution de ne pas se laisser plébisciter et a décliné, en conséquence, les offres de candidature qui lui venaient de plusieurs arrondissements de Paris. Ainsi que je vous l'avais dit, M. Louis Blanc n'accepte la candidature qu'à St-Denis et dans le 5^e arrondissement où il aura la concurrence de M. Arcolas.

Le journal la France est poursuivi par publication de fausses nouvelles. Il s'agit de l'article publié hier par ce journal et où il est dit que M. Buffet aurait annoncé au président de la République qu'il donnerait sa démission après le 20 février et qu'il accepterait les fonctions de gouverneur de la Banque, et aussi de l'article en date de ce jour, où le même journal prétend maintenir l'exactitude de ses informations.

La nouvelle, donnée ce matin par le Rappel que M. Buffet aurait conseillé de porter le comte Daru à la présidence du Sénat est inexacte. M. Buffet n'a nullement songé à intervenir dans le choix que pourrait faire à cet égard le futur Sénat. Il est probable, d'ailleurs, que c'est le duc d'Andifret-Pasquier qui sera porté à la présidence du Sénat.

M. Thiers s'est désisté de sa candidature à Valenciennes.

M. Emile Castelar est parti ce matin pour Madrid, après avoir eu un long entretien avec M. Thiers.

Le comte Xavier de Blacas, un des fidèles du comte de Chambord, vient de mourir dans son hôtel de la rue de Vincennes.

Don Carlos a envoyé hier un télégramme à M. Poujoulat, pour demander des nouvelles de M. Laurentie.

Commission de permanence.

Séance du 3 février.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. le duc d'Andifret-Pasquier, président ; Duclerc, vice-président ; Voisin, secrétaire ; Baze et Toupet des Vignes, questeurs ;

M. Buffet, ministre de l'intérieur ;

MM. Lepère, Carré-Kérisonët, Charlon, Bozérian, Danelle-Bernardin, Brelay, Picard, Cochery, Tirard, Antonin Lefèvre-Pontalis, Vidal, Prétavoine, Maurice, Caron, Boduin, Combier, Dupont, général Mazure, général d'Aurelles de Paladine.

M. Voisin donne lecture du procès-verbal ; il est adopté après une observation de M. Buffet.

M. le président, faisant part officiellement à ses collègues de la mort de MM. de La Rochette et Marc-Dufraisse, se fait l'interprète des sentiments de regrets qu'éprouvent tous ceux qui ont connu ces deux honorables députés.

M. Mazure s'étonne que jamais le Journal officiel n'indique le jour et l'heure des séances de la commission et laisse ignorer même si ces séances ont eu lieu.

M. Buffet. Ceci ne regarde pas le ministre de l'intérieur. Les communications relatives à l'Assemblée nationale sont dans les attributions du président de l'Assemblée.

M. le président. Il sera fait mention à l'Officiel des séances de la commission. Notre collègue demande-t-il que le procès-verbal soit à l'Officiel ?

M. Mazure. Je ne vais pas jusque-là.

M. Lepère, sans avoir l'intention de soulever le moindre incident, croit cependant devoir porter à la connaissance de M. le ministre qu'un journal récemment fondé, l'Avenir du Havre, n'a pu obtenir l'autorisation de se vendre dans les kiosques.

M. Buffet. Le fait signalé par M. Lepère m'est inconnu. Sous l'empire de la loi ancienne, il fallait demander l'autorisation, et elle n'était accordée qu'après un certain temps, alors qu'on avait pu se rendre compte des tendances du journal ; mais depuis les dispositions nouvelles de la loi sur la presse, il n'y a plus d'autorisation à accorder. Les colporteurs peuvent vendre, s'ils sont munis de leur autorisation personnelle.

M. le président demande si quelqu'un a une question à adresser à M. le ministre de l'intérieur.

M. Tirard. Nous aurions bien des observations à faire sur certains incidents électoraux ; mais, comme M. le ministre se refuse à répondre sur cette matière, nous laisserons aux Assemblées futures le soin de juger sa conduite.

M. Mazure. Messieurs, nous avons perdu dernièrement un de nos collègues, M. de La Rochette, élu sénateur par l'Assemblée ; la loi ne me paraît pas claire en ce qui touche la question de savoir comment, dans ces circonstances, il sera remplacé.

Ne serait-il pas nécessaire que la commission s'occupât de la question, en la renvoyant au conseil d'Etat ?

La mort de M. de La Rochette a précédé la formation du Sénat ; il y a donc lieu d'examiner la question.

M. Cochery. La question sera appréciée par le Sénat quand il sera réuni ; lui seul est compétent.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. J'ai eu l'honneur d'être le rapporteur de la 4^e proposition sur le Sénat, et je peux vous attester que la pensée de la commission était, en pareille circonstance, que le Sénat était seul compétent pour statuer. Une fois les 75 sénateurs proclamés par l'Assemblée ; celle-ci a épuisé son droit.

M. Duclerc. La seconde commission des Trente a pensé de même.

M. Mazure déclare ne pas insister.

M. le président donne lecture d'une dépêche de M. J. Ferry.

Les préfets et sous-préfets, dit la dépêche, refusent de donner récépissé des déclarations de réunions publiques, quand ces réunions doivent avoir lieu

dans des édifices appartenant aux municipalités.

M. le président croit se rappeler qu'il y a un précédent. Dans un rapport sur les élections des Côtes-du-Nord, le bureau chargé d'examiner ces élections exprimait un blâme contre l'administration, qui avait permis que des réunions publiques électorales fussent tenues dans des édifices municipaux.

M. Bozérian. Je crois qu'on ne saurait poser un principe absolu à cet égard. Ainsi, peut-être ne serait-il pas convenable d'autoriser des réunions dans une mairie ; mais quel inconvénient y aurait-il à ce que l'on en fît dans un théâtre appartenant à la ville.

M. Lepère. Diverses réunions, dans l'Yonne, ont eu lieu dans trois mairies ; tout s'est passé très convenablement, personne n'y a trouvé d'inconvénients. Si on voulait soutenir la doctrine d'interdiction des édifices municipaux, au moins ne faudrait-il pas opposer d'autres obstacles en intimidant les propriétaires des autres locaux, comme les cafés, restaurants, etc., par la menace du retrait de leur licence !

Maintenant, devons-nous rappeler M. le ministre de l'intérieur pour lui poser une question sur ce point ? J'avoue que je n'en vois pas la nécessité : d'une part, pour la raison qu'a déjà donnée M. Tirard en ce qui concerne les divers griefs électoraux que nous pourrions relever et sur lesquels M. le ministre de l'intérieur a, par avance, refusé formellement de s'expliquer ; ensuite parce qu'on pourrait dire, à propos du ministère, et avec plus de raison, selon moi, ce que M. Changarnier disait de l'Assemblée nationale à notre dernière séance, et de l'ombre d'existence, qui lui reste.

Du reste, le suffrage universel fera justice de toutes ces tracasseries et n'en manifestera pas moins énergiquement sa volonté.

M. Vidal fait observer que la date de la prochaine séance de la commission, si elle doit être fixée à quinzaine, serait très rapprochée des élections, et que beaucoup de membres de la commission désireraient, à ce moment, ne pas s'éloigner de leurs départements.

Il propose de se réunir le jeudi 24, et cette date est adoptée.

M. le président engage les membres de la commission à songer à la manière dont l'Assemblée devra transmettre ses pouvoirs à la nouvelle Chambre.

Il pense que cela devra se faire avec une certaine solennité, et que le bureau de l'ancienne Assemblée pourra en être chargé.

On s'occupera de cette question à la nouvelle réunion.

La séance est levée à quatre heures.

Informations

La Post de Berlin, parlant des élections sénatoriales, s'exprime de la manière suivante :

Les républicains peuvent avec raison être fiers de leurs succès. Ils peuvent l'être d'autant plus que les candidats républicains qui ont été élus sénateurs sont tous du parti modéré. Le maréchal président ne verra certainement pas dans le résultat des élections un vote contre lui. La position n'est nullement mise en question, et d'un autre côté, la majorité républicaine est trop conservatrice, pour qu'on puisse craindre de voir des tendances radicales se manifester dans l'assemblée. Le résultat des élections sénatoriales est donc avantageux pour l'avenir de la France. Si le pays envoie aussi à la Chambre des républicains modérés, (et l'on a tout lieu de penser qu'il en sera ainsi) la France pourra avec sa constitution et sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon jouir de quelques années de tranquillité intérieure.

Le résultat des élections sénatoriales, dit la Gazette de Voss, a donné raison à ceux qui prétendent que la France ne veut de bouleversement violent ni à l'intérieur ni au dehors. Il est probable que les élections législatives auront un résultat semblable et la France montrera alors ainsi de la façon la plus éclatante, à toute l'Europe, qu'elle préfère un développement pacifique à l'aventureuse politique de propagande et d'intervention des gouvernements précédents. La France a, en effet, tiré des derniers événements, plus d'enseignements qu'on ne pensait.

ESPAGNE

L'Univers publie les dépêches suivantes :

« Hendaye, 5 février, 5 h. 20 du soir.

« Les alphonstistes avouent que dans le combat du 29 ils ont fait les pertes suivantes : le colonel Olzabal, le commandant Carreras

et trois autres chefs ont été grièvement blessés. Deux porte-drapeaux et trente officiers ont disparu. Les colonels Ortega, Macis, un troisième colonel et plusieurs chefs sont morts. Il n'y a pas moins de 600 blessés. On a déjà enterré 200 cadavres ennemis.

Les alphonstistes se sont retirés en grande confusion et fuyaient par groupes. Les libéraux blâment Morales Rios. Leurs troupes sont découragées.

Le général carliste Ugarni a été révoqué et remplacé par Caverro, qui défend Vergara avec une forte division. Casera est en Biscaye avec 10,000 hommes.

« 6 février, 12 h. 50.

Lizarraga commande la ligne de Lecaroz, près d'Elizondo, San Esteban et Ecbaler.

Le comte de Caserte vient d'arriver à Leiza avec des renforts pour résister à Martinez Campos.

La brigade alphonstiste Ganier est arrivée à Urdax.

Les positions carlistes sont formidables. On a un grand espoir dans le succès. »

Chronique religieuse

Lord Ripon, l'un des membres les plus éminents de l'aristocratie anglaise, s'est converti, il y a quelque temps au catholicisme, et on annonce qu'il vient de se rendre à Rome pour offrir ses vœux au Saint-Père.

Les journaux anglais, qui rétentissent du bruit de cette conversion, ont poussé les hauts cris à la nouvelle de ce voyage.

Ils se sont même permis à ce propos, un certain nombre d'injures contre la papauté et contre l'Eglise catholique.

Le Times se signale entre tous : « Par-dessus tout, dit-il, Lord Ripon est riche. Le pape est loin d'être sans argent ; il a à ses ordres plus d'argent que beaucoup de rois et de gouvernements ; il représente la plus affamée des causes, la plus insatiable masse de désirs et d'entreprises, le plus vaste corps de consommateurs improductifs. »

Cela dure longtemps sur ce ton. Nous nous garderons bien de caractériser un semblable morceau. Il se recommande assez par lui-même à l'appréciation de tous les hommes de bonne foi.

D'ailleurs pour notre part, rien de tout ceci ne nous étonne, car il nous souvient que, durant nos derniers malheurs, le Times s'est constamment montré le très-gracieux allié de nos ennemis, et l'insulteur quotidien des Français vaincus.

Après avoir injurié la France abattue, n'est-il pas tout naturel qu'il injurie la papauté persécutée ?

En Espagne, on doit tenir à honneur d'imiter nos voisins les Allemands, dans leurs mesures de vexation contre l'épiscopat.

« Un grand nombre de prélats espagnols, dit l'Univers, ont engagé récemment leurs diocésains à voter pour des candidats favorables à l'unité catholique. »

Là-dessus, le gouvernement de Madrid, a tremblé, dit-on, jusque dans sa base, (s'il en a une) et ce tremblement considérable s'est traduit dans la saisie pure et simple des lettres pastorales.

Le 28 janvier dernier, le Souverain-Pontife a préconisé plusieurs archevêques et évêques, dont deux pour la France : Mgr Germain pour le siège de Coutances, et Mgr Carmené pour le siège de Saint-Pierre et Fort-de-France, (Martinique).

Mgr Ramadié, évêque de Perpignan, vient d'être promu à l'archevêché d'Albi.

Mgr Ramadié avait été nommé au siège de Perpignan, le 25 mars 1865.

Henri NADAL.

Le Bien public assure que Mgr Dupanloup, qui se trouve en ce moment à Rome, demande au Pape de lui nommer un coadjuteur, alléguant pour motif son âge et ses occupations politiques. Cette demande paraît avoir été favorablement accueillie par le Saint-Père.

La Semaine religieuse de Lille, annonce que la première liste de souscription pour l'Université catholique de cette ville s'élève

déjà à la somme de 1,070,145 fr. Nous sommes heureux de porter ces faits à la connaissance de nos lecteurs ; il y a là une preuve de l'intelligence avec laquelle les catholiques envisagent la question de l'enseignement supérieur, du zèle avec lequel ils sont résolus à tirer de la loi tous les avantages qu'elle fait entrevoir ; il y a enfin un exemple qui, nous n'en doutons pas, sera suivi partout.

On nous écrit de Syrie des lettres qui font craindre le retour des massacres de 1860. Déjà les chrétiens de Damas se retirent en masse à Beyrouth.

Voici quelques extraits :

« Je vous écris aujourd'hui pour vous dire que depuis quelque temps les chrétiens de Damas sont dans une grande appréhension ; ils craignent la suite des complications qui peuvent survenir au printemps dans la Turquie d'Europe. Voici l'opinion générale : C'est que si la guerre continue, et surtout si la Russie menace de s'avancer vers Constantinople, il y aura une perturbation générale, un soulèvement contre les chrétiens dans l'intérieur, nous n'en serons pas exempts à Damas.... Nous traversons une crise bien pénible : les firmans que le Sultan vient de faire publier en faveur des chrétiens, désespèrent les turcs et les chrétiens ; surtout ceux qui sont isolés à l'intérieur, sont effrayés des conséquences de cette exaspération. On m'écrit que les chrétiens continuent à quitter Damas, et que les mauvais sujets s'y rendent de toutes parts et remplissent la ville ; c'est ce qui avait lieu en 1860. Tout le monde s'attend à quelque terrible catastrophe d'ici à deux mois. »

Chronique locale

Les assises sont ouvertes depuis hier. Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu des affaires jugées.

Le Courrier du Lot de samedi dernier est rempli de grossièretés envers M. Pagès Dupont et envers nous. Comment pourrions-nous véritablement nous occuper des attaques de cette feuille contre notre politique conservatrice et libérale ? Aux élections de 1871, le Courrier du Lot portait sur sa liste de candidats M, de Freycinet, ministre de la guerre de M. Gambetta, et aujourd'hui sénateur nommé à Paris avec les chefs du radicalisme, MM. Victor Hugo, Tolain et Payrat ; et c'est le Courrier du Lot qui nous accuse d'avoir changé !

Nous lui répondrons nettement et catégoriquement, après-demain, en ce qui regarde le Vinage et les Bouilleurs de cru. Nous le prévenons, en outre, que sa polémique nous oblige à mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les discussions intéressant le Lot auxquelles M. Pagès Dupont a pris part, à l'Assemblée nationale. Nous publierons ce travail au premier jour. Dès aujourd'hui nous prions la feuille bonapartiste de bien fouiller le Journal officiel, et nous la mettons au défi de trouver une seule phrase, une seule ligne, un seul mot de M. de Valon en faveur du Lot.

Le Courrier du Lot, l'organe le plus maladroît de France et de Navarre, et que l'on dirait payé pour compromettre le bonapartisme, nous fournit un petit mémoire de 4500 fr. que nous nous empressons d'ajouter au relevé des économies du second empire, établi par M. Hugaré :

LOUIS NAPOLEON
Président et Empereur.
en 22 ans.

Pertes et dépenses..... 33,799,206,736 fr.
Français tués..... 586,000 !!
Provinces perdues..... 2 : l'Alsace et la Lorraine.
Montant des découverts... 234,940,833 fr.

Plus les 4500 fr. du Courrier du Lot, dont nous lui demandons instamment de nous faire connaître l'emploi.

Allons ! un peu de mémoire et de franchise.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nous apprenons qu'un groupe important d'électeurs du département du Lot se propose de porter comme candidat aux prochaines élections législatives M. Demeaux, avocat, frère de M. Demeaux, membre du conseil général depuis 25 ans. M. Demeaux appartient à l'opinion républicaine conservatrice. Il est avant tout un homme d'affaires. Il a occupé pendant près de trente ans une position considérable, et il a pu y étudier à fond toutes les questions économiques dont la solution importe si fort aux intérêts de la population agricole. Il est incontestable que dans ces conditions, M. Demeaux peut rendre au département du Lot de sérieux services.

Un nouveau candidat à la Chambre des députés a lancé sa profession de foi dans l'arrondissement de Figeac. C'est M. Ange Pechméja, publiciste, ancien chef de division au ministère des affaires étrangères de Roumanie.

Dans la journée de dimanche 6 du courant, le nommé J..., tonneur à Cahors, dit à sa famille qu'il allait faire un tour à la vigne qui se trouve au lieu dit *Terre-Rouge*.

Le lendemain matin, son père ne le voyant pas revenir, alla à la vigne et en entrant dans la maison il vit son fils pendu.

On ignore le motif du suicide ; cependant on a dit que J... avait quelquefois des absences d'esprit.

J..., était garçon, il était âgé de 40 ou 42 ans ; il était bon ouvrier et dans une position aisée.

Il est interdit, même aux particuliers, de revendre, sans autorisation de la Régie, les vieux jeux de cartes. La contravention à cette prohibition est punie d'une amende de 4,000 fr.

Un vieux mendiant vient d'en faire l'expérience. Traduit en police correctionnelle à raison de cette loi, pour avoir revendu quelques vieux jeux de cartes, le tribunal de Lyon a dû le condamner à l'amende de 4,000 fr. et à la contrainte par corps en cas de non-paiement.

Un accident, qui aurait pu être des plus graves, est arrivé lundi soir à la voiture qui fait le service de courrier de la gare de Castelfranc à Gourdon. Il y avait quatre ou cinq personnes, voyageurs ou conducteur, quand, arrivé presque au bas de la côte de l'Abbaye, le véhicule, dans un état de solidité douteuse, en passant en un endroit récemment empierré, éprouva une secousse telle que les brancards se détachèrent du caisson, et les malheureux voyageurs furent précipités sur la route. Deux ont reçu des blessures heureusement peu graves et les autres n'ont éprouvé aucun mal.

On écrit de Rodez au *Journal de l'Aveyron* :

Un crime épouvantable vient d'être commis à Saint-Chély-d'Aubrac. M. l'abbé Puech, curé de la paroisse, a été assassiné par un jeune homme de la Cavalerie. Cet individu s'était fixé depuis quelques temps à Saint-Chély et avait plusieurs fois manifesté une vive animosité contre M. le Curé.

Hier mercredi, à midi, M. l'abbé Puech sortait de son presbytère pour se rendre au jardin, lorsqu'un coup de fusil parti d'une fenêtre voisine le frappa au cœur et l'étendit raide mort sans que la pauvre victime ait pu donner le moindre signe de vie. M. l'abbé Chaliés, son vicaire, est accouru en toute hâte et a pu lui donner une dernière absolution. Le meurtrier, qui avait, dit-on, donné des signes d'aliénation mentale, a été arrêté immédiatement.

En apprenant cette nouvelle, Mgr l'évêque s'est transporté à Saint-Chély pour porter ses consolations à la paroisse qui pleure un pasteur qu'elle aimait et vénait.

Nous avons annoncé, d'après la *Gazette des Tribunaux* du 16 janvier, que, dans une ville du département de la Gironde, un jeune élève pharmacien avait été arrêté comme inculpé d'avoir commis deux empoisonnements successifs sur les titulaires de la pharmacie où il était employé. Dans les premiers moments de son arrestation il avait déclaré que c'était à l'instigation d'un ancien propriétaire de cette pharmacie qu'il avait accompli les crimes dont on l'accusait.

Nous apprenons qu'au cours de l'instruction l'inculpé a rétracté ses premières déclarations et qu'il a reconnu que c'était mensongèrement qu'il avait désigné un des anciens titulaires de la pharmacie comme étant l'instigateur des empoisonnements.

Du reste, l'ancien pharmacien que l'inculpé avait désigné comme complice de son crime occupe dans le pays une situation si honorable, que personne n'avait cru aux accusations portées contre lui.

Il a été reconnu que le premier pharmacien qu'on accusait l'élève de la pharmacie d'avoir empoisonné était mort naturellement ; quand au second, qui aurait été empoisonné avec de la belladonne, l'accusé a avoué qu'il avait commis ce crime par un sentiment de haine personnelle contre son patron, et sans obéir aux suggestions de personne.

L'instruction continue.

Pour la chronique locale A. Leytou.

Bourse de Paris.

Paris, 7 février 1876.

Rente 3 p. %..... 67.30
— 4 1/2 p. %..... 98.00
— 5 p. %..... 104.50

BASSIN DU COUCHANT DE MONS

SOCIÉTÉ

DU

CHARBONNAGE DES SEIZE-ACTIONS

(CONCESSION PAR FORFAIT DU RIEU-DU-CORUR)
Société civile fondée le 5 septembre 1843, actuellement divisée en 3,596 parts.

Siège social à Quaregnon, province de Hainaut (Belgique)

ADMINISTRATEURS

MM. E. DEBRUYN-GUÉRIN, C. X., bourgmestre de Saint-Ghislain, président.

Alexis RONCHAIN, industriel à St-Ghislain.

C. LEMAN, banquier à St-Ghislain.

Deux administrateurs français seront nommés après cette souscription.

COMMISSAIRES.

MM. A. RONCHAIN-DELECOURT, indust. à Bruxelles.

A. LETELLIER, avocat à Mons.

A. VILAIN, industriel à Paturages.

LA CAISSE VIVIANNE

Met à la disposition du public

1,600 Parts entièrement libérées

au prix de 1,000 fr. l'une

(jouissance du 1^{er} Février 1876).

PAYABLES COMME SUIV :

100 fr. en souscrivant ;

150 à la répartition ;

250 du 10 au 15 mars ;

250 du 10 au 15 avril ;

250 du 10 au 15 mai.

Les Titres libérés à la répartition : 990 fr. net.

Les coupons sont payables par semestre à Paris, à Bruxelles et à Mons.

La moyenne des résultats, aux prix courants de chacune des quatre dernières années, a été de 402,752 fr. 25 c. Nous pouvons même citer l'exercice 1872-73 qui eût atteint le chiffre de 817,354 francs, sans la moins-value des livraisons faites à la *Compagnie Parisienne du Gaz*.

L'administration de la Société, agissant sagement appliquait au fur et à mesure une partie notable de ses bénéfices à assurer l'exploitation régulière de l'étage actuel tout en préparant l'étage inférieur.

Il en résulte que la Société se trouve exonérée de travaux extraordinaires et qu'elle pourra, moyennant une faible dépense annuelle, extraire de 3,000 à 3,500 hectolitres par jour. En tenant compte des journées de chômage, c'est un total d'environ un million d'hectolitres par an.

Au cours actuel, qui est exceptionnellement bas, les charbons des Seize-Actions laissent un bénéfice net de 37 cent. par hectolitre, soit un total de 370,000 fr. par an.

Pour rester au-dessous de la vérité, si nous défalquons de cette somme 80,000 fr. applicables aux travaux préparatoires courants, à compenser la moins value que présente au cours actuel le traité avec la *Compagnie Parisienne du Gaz*, qui du reste touche à sa fin, et à la création d'une réserve, il resterait pour les 3,596 parts une somme nette de 290,000 fr., ce qui représente un revenu de plus de 8 0/0.

Le revenu pourrait être très sensiblement augmenté, il suffirait d'une année comme 1872-73 pour que le dividende s'élevât à plus de 20 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

Les Vendredi 11 et Samedi 12 Février 1876

A PARIS, à la Caisse Vivienne,

43, rue Vivienne.

A MONS, à la Banque du Hainaut.

On peut souscrire dès à présent par lettre.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Les mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey. — Pensée. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallet (suite). — Le Salon de 1875. — La société française au dix-huitième siècle, par M. Taine. — Par-ci, par-là. — Tirage d'obligations.

— Chronique de la mode, par Louise de Castan.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

SOUSCRIPTION

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

DISTILLERIE DE LA BÉNÉDICTINE

Liqueur de l'Abbaye de Fécamp (Seine-Inf^{re})

Capital : 2,200,000 fr., divisé en 4,400 actions de 500 fr.

Donnant droit à 6 0/0 d'intérêts.

Les bénéfices sont ainsi repartis : 90 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux administrateurs.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée.

Mise à la disposition du public de 3,000 actions entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- MM. A. Dubois, maire de la ville de Fécamp ;
- A. Legrand aîné, négociant à Fécamp ;
- G. de Genouillac, propriétaire à Paris ;
- C. Dubosc, négociant à Fécamp.

Cette affaire se présente dans des conditions exceptionnellement avantageuses. — Créée en 1863, elle a progressé d'une façon remarquable : de 1869 à 1875, les bénéfices réalisés se sont élevés à plus de 1,164,518 fr., l'année 1875 seule a donné près de 240,000 fr. Cette somme assure déjà 11 0/0 du capital, avec certitude pour l'avenir d'obtenir un intérêt bien supérieur. Il est donc facile de prévoir qu'après de tels résultats qui ne peuvent qu'augmenter par la création d'une grande et puissante compagnie, la valeur des actions aura bientôt acquis une plus-value considérable.

ON SOUSCRIT

A Cahors, chez MM. J. Cangardel et fils, banquier, où le public trouvera des documents qui lui permettront d'apprécier la haute valeur financière de cette affaire et les noms des Notabilités du département de la Seine-Inférieure qui ont bien voulu prêter leur appui en s'inscrivant comme actionnaires, et parmi lesquels le Conseil d'Administration a été formé.

ON SOUSCRIT ENCORE

A Rouen, chez MM. LACHAUSSÉE, DEMOULINS, PAYEN, et C^e, banquiers.

A. Fécamp, chez MM. LACHAUSSÉE, et C^e, banquiers.

A Paris, au SIÈGE social, 76, boul. Haussmann. A Fécamp, au SIÈGE industriel, chez M. A. LEGRAND aîné, Directeur général.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

125 fr. par action en souscrivant.
375 fr. à la répartition et lors de la délivrance des actions.

On peut souscrire par lettre. La réduction se fera proportionnellement.

La souscription sera ouverte du jeudi 10 février au mercredi 16.

- PARIS-JOURNAL A l'occasion
- PARIS-JOURNAL de la période électorale
- PARIS-JOURNAL ne coûte que
- PARIS-JOURNAL 40 fr.
- PARIS-JOURNAL pour Paris et
- PARIS-JOURNAL 48 fr.
- PARIS-JOURNAL pour les départements
- PARIS-JOURNAL tandis
- PARIS-JOURNAL que les journaux
- PARIS-JOURNAL de même nature
- PARIS-JOURNAL coûtent
- PARIS-JOURNAL 64 fr.
- PARIS-JOURNAL 9, rue d'Aboukir, 9.

Un numéro, 13 c. Paris, Départements et GARES.

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, grippe, irritations de poitrine, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni opium

ni morphine, ni codeine; ils peuvent être donnés, sans crainte, aux enfants atteints de toux ou dequelouche. Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snusées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry »
« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complé-

ment rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Nerve-des-Capucines, n^o 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anciennes Maisons de Fabrication Robert & Amiet, Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie

6^{me} Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.

Horloges publiques perfectées pour Églises, Hôtels de Ville etc.

On demande des représentants, villes, cantons, etc.

Pour avoir toujours une n^{ap}e sans tache, voir à la 4^e page les nappes de famille.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

La Vérité sur l'Empire et la République

Emile de GIRARDIN

Lettres du Château d'Agnetz

GRANDEUR OU DÉCLIN DE LA FRANCE

Un Volume in-8^o de 800 pages — Prix 7 fr. 50

E. PLON et C^e, Editeur, rue Garancière, n^o 10 — Michel LEVY, frères, rue Auber, n^o 3, place de l'Opéra

PARIS A LA LIBRAIRIE NOUVELLE, BOULEVARD DES ITALIENS, 43. PARIS

Si la Royauté était revenue

Et chez tous les Libraires de Paris et des Départements.


Les Cinq Souverainetés

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.



DEVANT AUTELS et GARNITURES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison EZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement
Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ;
Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

VICHY

Admin^o : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

CAFÉ de L'ORPHEON

A CAHORS

Le Sieur Pignères, jeune, a l'honneur de prévenir le Public qu'à partir du 7 FÉVRIER courant, il prendra pour son compte, le Café de M. MONTCOUTÉ, situé rue du Portail-au-Vent, sous le titre de

CAFÉ DE L'ORPHEON

Il ose espérer que les excellentes Consommation et la bonne tenue de son Etablissement, lui procureront la confiance d'une Clientèle assidue.

A VENDRE

ou **Petit Omnibus de famille** presque tout neuf, fait à Paris, **BONNE OCCASION.**
S'adresser à M. Carayon, carrossier à Cahors, boulevard Sud.

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier dépositaire à Cahors, seule Maison vendant

MACHINE A NAVETTE brevetée s. g. d. g. **Marchant au pied et à la main**

Au prix de **125 francs** montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table **150 francs**

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le catalogue général est envoyé franco sur demande.

blanches et souples comme le linge, — ne sont jamais tachées par le Vin, le Café, la Graisse ou l'Encre.

Plus de blanchissage, plus de raccommodage, et moins chère que la toile cirée.

PRIX (1m37 8^{fr} 1m37 10^{fr} 1m37 12^{fr} 1m55 16^{fr} 1m55 20^{fr} 1m55 30^{fr}) Ajouter 2^{fr} pour recevoir franco.

M. E. CHICOT, 24, r. d'Aboukir, Paris. Les coupons de rente sont reçus en paiement.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU D^r FRANCK

Appétits, stomachiques, purgatifs, dépuratifs, contre le manque d'appétit, la constipation, la migraine, les étourdissements, les congestions, etc. Dose ordi^{re} 1, 2 à 3 gr. Exiger les véritables dans des boîtes bleues recouvertes comme par le passé des étiquettes en 4 couleurs et de la signature A. Rouvière en rouge. 1^{re} 50 la 1/2 h^{te} (50 grains) ; 3^e la h^{te} (105 gr.). Paris, pharmacie Leroy, 45, rue N^o-St-Augustin, et toutes les bonnes pharm^{ies}.